

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2010 - 18 h

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le 22 avril 2010 à 18 h 00 sous la présidence de Françoise BOUGIS, Maire.

Présents : M. LAUNEY, M. SAILLARD, M. LECARPENTIER, Adjointes;
Mme DUCHEMIN M. BOSQUET, M. BAMEUL, M. LE FORESTIER, M. PICHON,
M. BAILLEUL

Absent(s) excuse (s) : Mme CHATEL, M. BRETON, M. TOLLEMER

Absent(s) non excuse (s) : Mme BEAUGÉ,

Dès l'ouverture de la séance, le procès verbal de la précédente séance est approuvé et signé des membres présents.

AVANCEMENT DOSSIER ZA

Mme le Maire expose les points importants qui conditionnent le démarrage des travaux prévu lundi 26 avril :

- le diagnostic archéologique : des céramiques provenant d'un bâtiment de l'époque moderne datant du 16^{ème}/17^{ème} ont été découvertes par l'INRA (Institut National de Recherches Archéologique) mais ne semblent pas justifier de fouilles d'après M. Cliquet de la DRAC contacté dès le 16 avril dernier. Si c'est effectivement le cas et afin de ne pas retarder le démarrage des travaux, une **levée des contraintes** libérant les terrains partiellement peut être délivrée dans l'attente de l'avis de la Commission Interrégionale des Recherches Archéologiques.

- la déclaration au titre de la Loi sur l'eau : **aucune opposition du Préfet** de la Manche suite au complément d'informations transmis.

- le réseau d'épandage des MLC : le sondage des canalisations est en cours et il est indispensable que le repère soit précis d'autant que celles-ci sont peu profondes.

Un **panneau annonceur** des 17 lots à vendre va être implanté aux abords de la zone.

Il est prévu l'élaboration d'un **cahier des charges** auquel chaque acheteur devra se conformer.

TRANSFERT GRATUIT DE PARCELLES DU DEPARTEMENT

Faisant suite à la demande de la commune d'acquisition de petites parcelles d'une superficie totale de 959 m² appartenant au Département et constituant une partie de **l'accès à la future zone artisanale**, le Conseil Général vient de donner son accord. Il propose le transfert gratuit dans le domaine communal. Par ailleurs, il est opportun de **régulariser la situation foncière du terrain de football**. En effet, le procès verbal de remise officielle en 1999 stipulait que deux parcelles concernées par l'emprise du terrain de foot, seraient transférées à la commune qu'une fois leur acquisition réalisée par le département. Ceci s'est concrétisé en 2005 auprès de l'indivision Langlois, ces deux parcelles peuvent désormais intégrer le domaine communal. **Une autre parcelle** de 16 m² n'ayant plus vocation départementale depuis la déviation du bourg, subira le même sort.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, demande le transfert à titre gratuit de l'ensemble de ces parcelles et autorise Mme le maire à signer les actes ou documents ad hoc.

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme le Maire confirme que la mesure de **carte scolaire** retenue par le Conseil Départemental de l'Education Nationale le 25 mars dernier au vu des effectifs de la rentrée de Septembre prochain conclut à une fermeture d'une classe élémentaire.

Une étude de **réaménagement de deux postes scolaires** est en cours consécutivement au départ à la retraite de Mme Fernand, tenant compte également de la gestion des locations de la salle de l'Elan Rural reprise par la commune. Le temps hebdomadaire à y consacrer va être estimé préalablement par Mme Cottebrune, chargée désormais de cette nouvelle fonction.

Les comptes rendus des **conseils d'écoles** seront communiqués ultérieurement vu les vacances scolaires.

Côté travaux, pendant ces vacances de printemps, les menuiseries de la classe de moyenne section ont été remplacées et le bitumage d'une partie de la cour de la garderie-école ainsi que la clôture ont été réalisés.

CONVENTION ASSAINISSEMENT

- La convention passée avec la SAUR pour la **perception de la redevance d'assainissement** collectif est échue. Mme le Maire propose de la renouveler aux mêmes conditions. La rémunération de la mission ainsi confiée est égale à 3.10 € HT par facture émise. Le coût annuel de l'**entretien du réseau et des postes de relèvement** s'élève à **2 150 € HT**. Accord unanime de l'assemblée pour ces deux prestations.

Par ailleurs, la SAUR propose la réalisation d'un **plan informatisé du réseau** assainissement existant pour 1 875 € HT. Avis défavorable, considérant que les plans de récolement disponibles en Mairie conviennent aux besoins.

A noter, qu'à l'issue des travaux de la ZA, le conseil municipal fixera la **nouvelle participation aux frais de branchement** au réseau assainissement.

REGIE SALLE ELAN RURAL

Mme le Maire propose d'étendre la **régie de recettes** instituée pour l'encaisse des produits de location de l'ancienne cantine par délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 1998, à l'encaisse des produits de la salle de l'Elan Rural. Les tarifs de location ont été fixés par délibération du 21 janvier 2010. Le régisseur titulaire et son suppléant seront nommés par arrêté du Maire.

Il reste à finaliser le **règlement de location** avant de le soumettre à l'assemblée. Par ailleurs, la salle sera dotée de vaisselle d'ici la fin de l'année, que l'association de l'Elan Rural se propose de financer. Elle sera disponible également à la location moyennant un tarif restant à fixer.

Le Conseil Municipal sera invité prochainement à une visite des lieux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 Animations –festivités

Richard Lecarpentier présente les propositions des différents fournisseurs pour les festivités de juillet et fait le point sur l'ensemble des animations.

- feu d'artifice du 13 juillet : prévu sur le thème des Valses de Vienne et fourni par France Artifice, la prestation sera réalisée comme souhaité par « Nuit Magique ». Le coût sera moins élevé que l'année précédente par la suppression de l'embrasement au sol moins visible de tous ainsi qu'une réduction d'amplis de sonorisation. Par contre, il est prévu l'ajout d'un bouquet supplémentaire. La prestation n'en sera pas moins altérée car il est souhaitable que le feu d'artifice de Sottevast demeure populaire. Par contre, 200 bâtons lumineux seront achetés et offerts à l'A.P.E. « la Récéré Sottevastaise » qui se chargera de les vendre au profit des enfants des écoles. Le coût total de cette animation s'élève donc à **4 500 € TTC** contre 5 250 € en 2009.

- braderie du 11 juillet : accord pour location d'une structure gonflable chez « Funny jump » **220 €** la journée. Il sera fait appel cette année à des jeunes majeurs pour la surveillance, moyennant une indemnité qui reste à définir.

- bourses aux plantes et aux livres : elle est prévue le 9 mai prochain dans la cour de l'ancienne cantine. Elle est gratuite et ouverte à tous sur inscription ou non.

Par ailleurs, l'Etoile Sottevastaise propose d'animer la fête de la musique le vendredi 18 juin 2010. Un appel aux groupes amateurs est lancé.

Il est prévu l'implantation permanente d'un panneau annonceur réservé exclusivement aux festivités de la commune.

Une réunion de la commission de communication est fixée mercredi 28 avril à 18 h.

2 - Affaires sportives :

Suite à la précédente séance, Jean-Marie BOSQUET présente les devis concernant le second terrain d'entraînement :

- sablage pour la remise en état : accord pour devis ACTP de **2 720 € HT** (8 voix pour – 2 abstentions)
- clôture : accord unanime pour fourniture piquets, devis Motin **1 204 € HT** et filet pare ballons, devis Polysport **785 € HT**

-Soit un total pour le terrain d'entraînement de 4709 € HT

- tonte à l'année : accord à l'unanimité pour devis ACTP de **740 € TTC**

D'autre part, l'acquisition d'un complément de matériel de loisir, destinée aux activités sportives de l'été est accordée pour **351 €**

3 – Véhicule technique :

Suite à la précédente séance, Eric Saillard propose l'acquisition d'un véhicule neuf Logan « pick up » basique permettant d'y installer notamment le système d'arrosage, d'un coût de **6 500 €** déduction faite de la reprise de la R11 de 700 € proposée par le garage Lecoq. Accord unanime de l'assemblée.

4- Divers

- Une subvention exceptionnelle de **450 €** est accordée à l'association AS SAMBO de Sottevast dans le cadre du déplacement du jeune Anthony Launey représentant la France au tournoi international de Sambo à Moscou.
- Dans l'attente de l'accord du service des routes départementales pour l'aménagement de sécurité prévu dans le bourg, une place de parking va être condamnée à la croix Pinchon afin de faciliter la visibilité des véhicules sortant de la voie sans issue de la Panquette.
- Maurice Launey fixe la commission des chemins au mercredi 28 avril à 18 h.

En l'absence d'autre question ou information, Madame BOUGIS propose de lever la séance à 20h20

Le Maire,
Françoise BOUGIS